

**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 2 février 2017  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 17  
Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,  
Le dix février, à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN  
Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN  
Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

#### **DELIBERATION n°2017-11 : Eclairage public : opération LED - convention SDEM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances,  
Vu les délibérations du 7 juillet 2016 et du 14 septembre 2016 portant sur la sollicitation des financements TEPCV pour la rénovation de l'éclairage public de la commune,  
Considérant l'intérêt de renouveler les points d'éclairage public de la commune et de les remplacer par des LED,  
Considérant les financements disponibles par le programme Territoires à Energie Positive et Croissance Verte,

#### **Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- **d'approuver le programme** de rénovation de l'éclairage public, tranches 1 et 2, pour un montant total de 340920 € TTC

- **de solliciter les financements** selon les délibérations de juillet et septembre 2016,

- **d'approuver le plan de financement** prévisionnel suivant et de solliciter les financements afférents,

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	143 400 €	28 680 €	172 080 €
Montant plafonné HT de l'opération	B = 140 700 €			
Contribution du SDEM + TEPCV	C = 75% de B	107 550 €		107 550 €
Contribution de la commune	A - C	38 850 €	28 680 €	64 530 €

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	140 700 €	28 140 €	168 840 €
Montant plafonné HT de l'opération	B = 140 700 €			

Envoyé en préfecture le 16/02/2017  
Reçu en préfecture le 16/02/2017  
Affiché le  
ID : 056-215600693-20170210-CM\_2017\_11-DE

Contribution du SDEM	C = 30% de B	42 210 €		42 210 €
Contribution de la commune	A - C	98 490 €	28 140 €	126 630

- **d'autoriser le Maire** à signer les conventions de réalisation et de financement présentées par le SDEM,

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 1<sup>er</sup> 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire



**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

#### **DELIBERATION n°2017-12 : Phare des Chats – approbation du projet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Considérant l'intérêt du projet de rénovation du Phare des Chats

Le Conservatoire du littoral porte le projet de rénovation du Phare des Chats, et en confiera ensuite la gestion à la commune.

A compter de la phase PROjet, le Conservatoire du littoral prévoit de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune pour que celle-ci porte les dossiers auprès des financeurs.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- **d'approuver le projet** présenté par le Conservatoire du littoral pour la rénovation du Phare des Chats

- **DIT que la convention** de délégation de maîtrise d'ouvrage sera soumise à délibération lors d'un conseil municipal du second trimestre 2017.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 11e 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire



**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

#### **DELIBERATION n°2017-13 : Adhésion CAUE 56 pour le mandat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Considérant les missions du Comité d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Morbihan, et la possibilité de recourir à celui-ci pour les études relatives aux projets intégrés dans le Contrat d'attractivité touristique, et pour d'autres projets également,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### **DECIDE**

- **d'approuver l'adhésion** de la commune au CAUE 56 pour le mandat

- **d'autoriser le Maire** à signer les documents relatifs à cette adhésion

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 11e 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire



**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

#### **DELIBERATION n°2017-14 : Vente Commune de Groix – Consorts Annerose**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

**CONFIRME ET PREND ACTE**

que le Maire a donné procuration à Maître Le Strat pour finalisation de la vente suite d'une opération location-vente, aux Consorts Annerose, sur base des délibérations municipales de 1983 et 2003.

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 11e 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire



**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 2 février 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 17

Votants : 19

L'an deux mil dix-sept,

Le dix février, à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Jacques BIHAN, Loïc GARNIEL, Elise GUENNEC, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, Victor DA SILVA, André STEPHANT, Régis STEPHANT, Jacques BIHAN

Absents excusés et représentés: Marie-Christine GUIDAL, Thierry BIHAN

Pouvoirs : Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Thierry BIHAN à Gilles LE MENACH

#### **DELIBERATION n°2017-15 : Vente Commune de Groix – Consorts Lanco - servitude**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Vu les délibérations du 8 avril 2016 et du 7 juillet 2016 portant acquisition, échanges, et bornage des terrains nécessaires à la réalisation du parking de Port Tudy,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- **de confirmer** les termes de l'accord intervenu entre les Consorts Lanco et la Commune de Groix
  - les Consorts Lanco cèdent les parcelles AD 304 pour 664 m<sup>2</sup>, AD 160 pour 110 m<sup>2</sup>, AD 158 pour 308 m<sup>2</sup>, AD 159 pour 362 m<sup>2</sup>
  - la commune accorde une servitude de passage pour l'accès à la parcelle AD 373 selon le plan ci-annexé

- **d'autoriser le Maire** à signer les actes afférents

- **d'autoriser le Maire à désigner** le notaire chargé de rédiger l'acte afférent - étude de Maître Aubrée

Fait à l'île de Groix, le 13 février 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 février 2017 et de la publication le 13 février 2017.

Fait à l'île de GROIX, le le 13 février 2017

le Maire

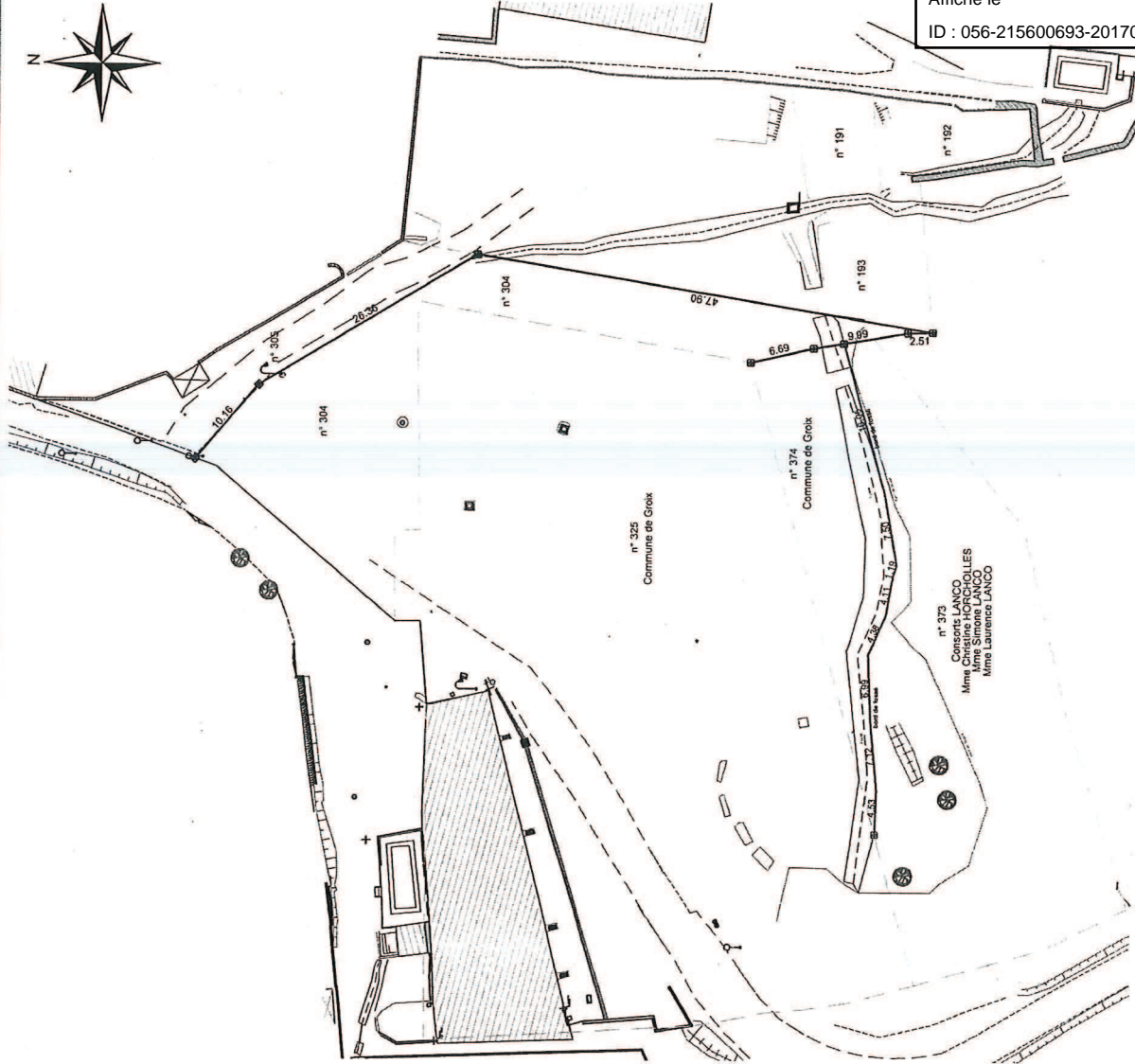


# COMMUNE DE GROIX

Lieu-dit "Port Tudy"  
Section AD

## PLAN DE DIVISION

### Propriété des Consorts LANCO Vente à la Commune de Groix



Envoyé en préfecture le 16/02/2017  
Reçu en préfecture le 16/02/2017  
Affiché le  
ID : 056-215600693-20170210-CM-2017\_15-DE

Validé par le Géomètre

	Bâtiment	-----	Limite bornée suivant un plan de rétablissement
	Construction légère	-----	de limite dressé par la SELARL NICOLAS
	Limite divisoire	-----	Proposition d'alignement
	Borne nouvelle	-----	
	Borne	-----	
	Hale	-----	
	Fossé	-----	
	Mur	-----	
	Application cadastrale	-----	
	Clôture	-----	

<b>ECHELLE 1 / 500</b>	
Dressé le 4/03/2016	mise à jour le 9/08/2016
Dressé par E.BIZOUERNE	
SYSTEME-COORDONNEES	
Référence : A16-053	

**SELARL NICOLAS Associés - Géomètres-Experts**  
Agence d'AURAY  
Immeuble Océania - Porte Océane 2 - Rue du Danemark  
Brech BP333 - 56403 AURAY  
Tel: 02 97 24 12 37  
Fax: 02 97 56 22 25  
E-mail: auray@selarnicolas.fr

**nicolas**  
bureau d'études